

DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAÔNE

Arrondissement

VESOUL

Canton

VESOUL-EST

Commune

VELLEFRIE

Objet :

**ADOPTION
D'ARMOIRIES
COMMUNALES POUR
VELLEFRIE**

Le Maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie le
29/10/2024

que la convocation du Conseil
avait été faite le
17/10/2024

18-2024

Nombre des membres :

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 25 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 25 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VELLEFRIE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. Gilbert CRIQUI, maire.

Etaient présents : Mmes : MARTIN F, BOYON C, BOLLENGIER C, JOURDAIN L Mrs : CRIQUI G, PEIGNEY F, COLFORT A, JOURDAIN A, GABRIEL-ROBEZ H,

Absent excusé : CHEVALLEY JM, JOURDAIN Fabrice a donné procuration à JOURDAIN Aristide

Il a été procédé, conformément à l'article L.121.14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme Laurence JOURDAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Adoption d'armoiries
communales pour Vellefrie :
modèle de délibération**

La commune de Vellefrie n'ayant jamais eu d'armoiries par le passé, le conseil municipal, à l'initiative de M. Aristide Jourdain, a confié à M. Nicolas Vernot, historien spécialisé, le soin de composer des armoiries communales, à partir des éléments de son passé et de son présent qui la définissent et la distinguent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter pour la commune les armoiries dont la description et la symbolique sont les suivantes :



BLASONNEMENT

Le blasonnement est la description en langage héraldique des figures et couleurs qui composent l'écu. Cette définition permet de reconstituer le dessin des armoiries si on ne l'a pas sous les yeux.

Écartelé, au 1 : de gueules à quatre cloches de vair appointées en croix, cantonnées en chef de 16 besants posés 2, 3, 2 et 1 dans chaque canton, et en pointe de deux flammes, le tout d'or ; aux 2 et 3 : contre-écartelé d'argent et de sinople ; au 4 : de gueules à la bande vivrée d'or.

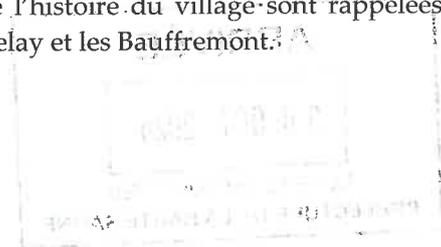
À noter : la banderole avec le nom de la commune est facultative : elle ne fait pas partie des armoiries à proprement parler.

SYMBOLIQUE

Ces armoiries ont été composées afin d'exprimer l'identité du village à travers ses caractéristiques historiques, géographiques, économiques et patrimoniales.

Une évocation des trois familles qui ont marqué l'histoire de Vellefrie

Trois familles nobles ayant marqué l'histoire du village sont rappelées dans ces armoiries : les Plaisant, les Oiselay et les Bauffremont.





Les Plaisant

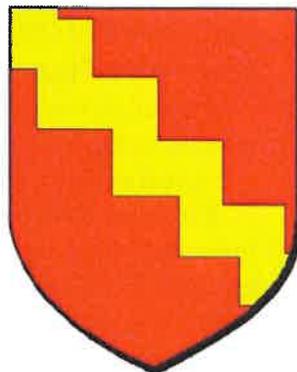
Les armoiries de Vellefrie ont pour base celles de la famille de Plaisant, *échiqueté de quatre tires d'argent* (ou *d'or* selon les sources) *et de sinople*, écu que l'on retrouve dans le coin supérieur gauche d'une dalle funéraire conservée dans l'église en deux morceaux, l'un visible, l'autre masqué sous les bancs, photographié par M. Joël Rieser en 2016. Cette dalle, qui constitue le plus ancien objet daté du village et son seul patrimoine héraldique, recouvrait les dépouilles de deux membres de la famille de Plaisant, dont une demoiselle, sans doute fille de Claude de Plaisant, décédée le 9 janvier 1553, ainsi qu'un autre individu, décédé le 23 février 1566.

Au XVI^e siècle, la famille noble de Plaisant était possessionnée au domaine d'Aigrevaux, un arrière-fief de la seigneurie de Flagy. François de Plaisant, écuyer, sieur d'Aigrevaux, capitaine et châtelain de Flagy, était le maître d'hôtel d'Henri de Pontailler, seigneur de Flagy et autres lieux. Il périt à Chariez en 1542, où il fut enterré. Sa dalle funéraire, magnifiquement sculptée, est aujourd'hui conservée au musée de Vesoul. Claude de Plaisant, écuyer, est son fils.

Vellefrie est actuellement la seule localité connue où les armoiries de la famille de Plaisant sont encore en place.

Les Oiselay

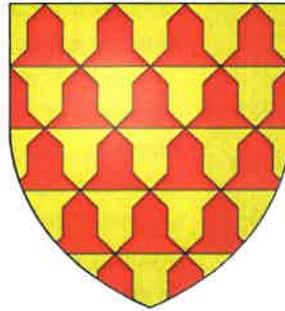
Le quatrième quartier des armoiries de Vellefrie est aux armes des Oiselay, *de gueules à la bande vivrée d'or*. En effet, Vellefrie faisait partie de la



baronnie de La Villeneuve, dont une partie s'étendait sur Vellefrie et l'autre sur Flagy. En 1693, le village fut réuni à la seigneurie de Flagy-Varogne. Les Oiselay furent seigneurs de la Villeneuve du XIII^e au XVII^e siècle. Leurs armoiries, qui ont directement inspiré celles des communes de La Villeneuve-Bellenoye-et-La-Maize (2009) et de Varogne (2023), se retrouvent à leur tour sur celles de Vellefrie afin de souligner l'ancienneté des liens unissant ces trois villages.

Les Bauffremont

Le premier quartier des armoiries de Vellefrie est librement inspiré des armes des Bauffremont, *vairé d'or et de gueules*, afin de rappeler que la population du village fut affranchie de la mainmorte et des corvées de



faucille et de charrue par la princesse de Bauffremont en 1786, pour la somme de 5000 livres. Des armes des Bauffremont, on a retenu les couleurs gueules et or, ainsi que quatre des éléments de base, dénommés « cloches de vair », placés en croix.

Une symbolique élargie

L'identité d'une commune ne se résume pas à une succession de familles seigneuriales. Aussi les éléments tirés de leurs armes ont-ils été agencés de manière à évoquer d'autres aspects de Vellefrie.

Par leurs couleurs et leur construction, les armoiries des Plaisant, qui forment la base de la composition, sont particulièrement pertinentes pour évoquer le village : les quatre carreaux de sinople visibles évoquent les quatre bois situés sur le territoire de Vellefrie et, d'une manière générale, le caractère rural de la commune. L'argent, quant à lui, rappelle la production laitière. Couleur de la paix, il évoque un village paisible.

Dans le premier quartier, la croix en morceaux est placée entre deux grappes stylisées et deux flammes afin de représenter le fait que l'église, autrefois située au nord de l'agglomération, au milieu des vignes, a été démolie et reconstruite en 1735 à proximité des maisons (représentées par les flammes, symboles des foyers).

Les vignes ont disparu, mais elles ont donné leur nom à l'une des rues principales du village. En 1944, lors de la Libération, la scène filmant un habitant de Vellefrie servant du « gros rouge » à un soldat américain a fait le tour du monde.

Quant aux flammes, elles peuvent également rappeler le plus ancien élément patrimonial connu de Vellefrie, à savoir la statue de sainte Barbe sculptée entre la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle, aujourd'hui encastrée dans le mur de l'église. Sainte Barbe était en effet invoquée contre les incendies.

Le point de rencontre des quatre cloches de vair forme une croix en X qui représente le plan stylisé du village, au croisement de deux axes, à savoir la rue des Vignes se prolongeant en rue de l'Église et rue de la Pastourelle

d'une part, et la départementale 100 reliant Flagy à La Villeneuve, via la rue du Breuil et la rue de Monteille d'autre part.

Si on met en relation les quartiers 1 et 4, la bande vivrée des Oiselay rappelle le grand escalier bordé d'un parapet à degrés caractéristique conduisant à l'église, figurée par la croix.

Il existe enfin un sens caché : les disques au-dessus des flammes évoquent les fruits (cerises, prunes...) soumis au feu de la distillation, hommage à une pratique amoureusement transmise jusqu'à nos jours, alliant savoir-faire et convivialité.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives

- Archives départementales du Doubs, 1B1110 (testament de Jean Brouhet, curé de Sainte-Marie, instituant Claude de Plaisant, écuyer, fils de François de Plaisant, seigneur d'Aigrevaux, publié le 27 juin 1542).
- Archives départementales de la Haute-Saône, B 4166 (permission accordée par Henri de Pontaillier, seigneur de Flagy, Port-sur-Saône, Pusey, Pusy et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre de l'Empereur, à François de Plaisant, écuyer, sieur d'Aigrevaux, son maître d'hôtel, capitaine et châtelain de Flagy, d'augmenter sa seigneurie d'Aigrevaux par l'achat de tous les immeubles que

bon lui semblera et de les posséder en toutes franchises, à l'exception de la haute justice, que le seigneur de Pontaillier se réserve).

Manuscrits

- BAVEREL, Jean-Pierre (abbé), *Armorial des familles nobles de Franche-Comté*, Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Baverel 108, s.d. (début du XIX^e s.) (Plaisant, variante *or*).
- LAMPINET, Ferdinand, *Bibliothèque séquanoise. Tome V, contenant le Nobiliaire de la province [de Franche-Comté]*, Bibliothèque municipale de Besançon, Ms 947, s.d. (1^e moitié du XVIII^e s.) p. 157 (Plaisant, variante *argent*).

Sources imprimées

- [Coll.] *La Haute-Saône. Nouveau dictionnaire des communes*, Vesoul, Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, t. VI, 1974, p. 53-55 (Vellefrie), p. 123-126 (La Villeneuve-Bellenoye-et-La-Maize), t. III, 1971, p. 56-60 (Flagy).
- BOURGEOIS, Daniel (dir.), *La Route des Communes. Haute-Saône Territoire de Belfort*, Besançon, C'Prim, n° 6, 2007 : *L'art sacré*, p. 269.
- GAUTHIER, Jules et Léon, *Armorial de Franche-Comté*, Paris, 1911, p. 4 (Bauffremont), p. 19-20 (Oiselay), p. 87 (Plaisant, variante *argent*).

Renseignements collectés auprès des personnes suivantes

- Aristide JOURDAIN, conseiller municipal de Vellefrie.
- Joël RIESER, maire de La Villeneuve-Bellenoye-et-La-Maize.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Gilbert CRIQUI

